

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 3 mai 2016

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT AU TITRE
DE LA DOTATION DE
SOUTIEN A
L'INVESTISSEMENT
PUBLIC LOCAL (DSI)**

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **16**

Votants : **18**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 13 mai 2016

Le Maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2016/094

L'an deux mille seize, le douze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Monsieur Georges SCHMITT, Madame Florence GABRY, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Isabelle PARENT, Madame Evelyne POIGNON, Monsieur Christophe VIGIER, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Olivier POIGNON, Monsieur Fabrice HUYLEBROECK, Madame Betty HUYLEBROECK, Madame Katya SCHMITT, Madame Aude POIREE, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Véronique PETIT

PROCURATIONS: Madame Jeanne FROIDUROT pouvoir à Madame Isabelle PARENT, Monsieur Karim KENTACHE pouvoir à Monsieur Fabrice HUYLEBROECK

EXCUSÉ(S) : Monsieur Nuno DIAS, Monsieur Eric CASSERON, Madame Martine GHENASSIA

ABSENT(S) : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Olivier POIGNON

oooooooo

Madame Evelyne POIGNON, Adjointe aux finances, informe l'assemblée que l'Article 159 de la loi des finances pour 2016, crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Elle est composée de deux enveloppes :

1) 500 M € sont consacrés à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat, les Communes et les intercommunalités.

2) 300 M € sont dédiés au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres. La priorité est donnée aux projets prêts à démarrer, le dispositif n'étant pas nécessairement renouvelé en 2017.

Ces travaux faisant partie des types d'opérations éligibles et devant être engagés à bref délai (avant le 31 décembre 2016), Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de solliciter ce nouveau fonds pour les travaux ci-après désignés :

1. Réalisation d'un terrain d'activités multisports – City stade : coût total de l'opération : 43.321,35 € HT
2. Restructuration d'un bâtiment en maison des associations : coût total de l'opération : 800.000 € HT
3. Transformation de l'ancien presbytère en un local à destination commercial : coût total de l'opération : 60.000 € HT
4. Mise en accessibilité des arrêts de bus : coût total de l'opération : 275.000 €
5. Aménagement d'un préau et climatisation dans deux salles de classe pour l'école élémentaire : coût total de l'opération : 39.239 € HT

6. Réaménagement de la rue des Bonnets : 900.000 € HT
7. Aménagement d'un réfectoire pour l'école maternelle : coût total de l'opération : 10.000 € HT
8. Mise en œuvre des mesures actées dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée des bâtiments municipaux (Ad'AP) : coût total de l'opération : 80.000 € HT

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

Considérant que ces travaux rentrent dans le cadre des deux enveloppes de 500 MF et 300 MF ;

Considérant que ces travaux auront un effet structurant sur la qualité de vie locale et l'attractivité du territoire ;

APPROUVE les dossiers présentés à Monsieur le Préfet, concernant les divers travaux d'aménagement ;

SOLLICITE une subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public local pour les dossiers suscités ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant que les dossiers ne soient reconnus complets ;

S'ENGAGE à engager les travaux avant le 31 Décembre 2016 ;

S'ENGAGE à inscrire ces dépenses en section d'investissement des budgets 2016, 2017 et/ou 2018, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'Etat et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,